

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois de juin 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Antonin Tremblay, Claude Poulin et Marc-André Jean, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Vincent Dufour et Gilles Harvey.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 03 et prend fin à 19 h 22.

Rés # 12-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2012

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-06-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 152

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 152, portant sur les usages conditionnels dans les zones 24-A, 25-A et 26-A.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-06-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 153, en vue d'apporter quelques modifications à notre réglementation d'urbanisme.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-06-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 157, aux fins d'autoriser les usages complémentaires artisanaux dans quelques zones.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-06-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 158

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 158, modifiant l'article 8 du règlement numéro 154, concernant le programme de réhabilitation de l'environnement.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-06-07 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2011-2012

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché « Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2011-2012 », par *Morneau et Tremblay inc.*, ont été réalisés à la satisfaction du Conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Morneau et Tremblay inc.*, la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2011-2012, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis).

Rés # 12-06-08 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA 2012 »

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'un étudiant dans le cadre du programme « Emploi Été Canada 2012 ». Nous procédons, en séance tenante, à un tirage au sort parmi les demandes d'emploi reçues et le résultat est le suivant :

1. Christopher Tremblay
2. Philippe Savard
3. Cassandra Belley
4. Frédéric Savard.

L'étudiant embauché sera monsieur Christopher Tremblay. En cas de refus ou d'incapacité de la part de la personne choisie de participer au susdit programme, le poste sera offert aux autres postulants selon l'ordre du tirage.

L'employé devra attester, par écrit, selon les exigences du programme, qu'il a l'intention de retourner aux études en septembre 2012.

Rés # 12-06-09 FAUCHAGE DES FOSSÉS À BAIE-DES-ROCHERS ET À PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les contrats pour le fauchage des abords des rues municipales à :

- la Ferme Robert Savard, pour le secteur de Port-au-Persil (chemin de Port-au-Persil, rue Bilodeau et chemin Mc Laren) au prix de 325 \$;
- Les Entreprises Côté, Gaudreault et fils inc., pour le secteur de Baie-des-Rochers (rue de l'Aqueduc, des Tours, de la Chapelle et chemin de la Mer) au prix soumis de 1 600 \$ plus les taxes.

Rés # 12-06-10 AMENDANT LES RÉSOLUTIONS « 11-02-12 », « 11-05-10 » ET « 11-11-32 » RELATIVES À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TECQ »

Attendu que la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Siméon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Pour ces motifs il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- la Municipalité de Saint-Siméon approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme ;
- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Rés # 12-06-11 MANDAT À LA FIRME ROCHE POUR METTRE À JOUR NOTRE PLAN D'INTERVENTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIF AU PROGRAMME « TECQ »

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Roche ltée pour mettre à jour notre plan d'intervention des travaux d'infrastructures relatif au programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ), pour la somme de 3 300 \$ (excluant les taxes).

Rés # 12-06-12 INSPECTION TÉLÉVISUELLE DE CERTAINES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme « Véolia » pour effectuer une inspection télévisuelle d'une (1) journée, de certaines conduites d'aqueduc et d'égout en vue d'établir nos priorités pour mettre à jour notre plan d'intervention, pour une somme d'environ 5 000 \$.

Rés # 12-06-13 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PIQM » - VOLET 1.5

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du programme PIQM – Volet 1.5, relativement au remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout et l'ajout d'égout pluvial, sur un tronçon de la rue Saint-Laurent.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster sont autorisés à signer tout document en rapport avec ce projet.

**Rés # 12-06-14 ENTENTE DE LOCATION DU KIOSQUE D'INFORMATION
TOURISTIQUE AVEC « TOURISME CHARLEVOIX »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec « Tourisme Charlevoix », relativement à la location de notre kiosque d'information touristique. Le coût de location annuel est de 500 \$, soit 300 \$ pour l'immeuble et 200 \$ pour les frais d'électricité.

Rés # 12-06-15 LICENCES « TABLES DE BILLARD ET DE BABYFOOT »

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec (RACJ) de renouveler nos licences pour exploiter la “ table de billard “ et celle de “ baby-foot “, situées à l'arcade du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, situé au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Rés # 12-06-16 ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO « 12-03-12 »

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro « 12-03-12 », relativement à *l'achat de blocs de béton décoratifs pour l'intersection des rues de la Fabrique et Saint-Laurent.*

**Rés # 12-06-17 INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LA
FOUDRE AUX INSTALLATIONS D'EAU POTABLE**

Suite à l'ouverture des soumissions reçues, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit *Les Entreprises d'électricité Cap-à-l'Aigle inc.* pour procéder aux travaux pour l'installation d'un système de protection contre la foudre à nos infrastructures d'eau potable, au prix de 33 992,36 \$ (taxes incluses), travaux subventionnés par le programme TECQ.

Rés # 12-06-18 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE SUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Suite à une demande de prix en rapport avec les travaux d'éclairage du quai de Port-au-Persil auprès des entreprises suivantes, soit :

- Électricité Réjean Savard
- Alexandre Couturier & fils inc.
- Électricité Cap-à-l'Aigle

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit *Alexandre Couturier & fils inc.*, au coût de 4 699,00 \$ (plus taxes). Tout travail supplémentaire sera payé selon les tarifs en vigueur.

**Rés # 12-06-19 REFONTE DE NOTRE RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET
DE NOTRE PLAN DE ZONAGE**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro « 12-03-15 », en rapport un appel d'offres pour les travaux de refonte de nos plans et règlements d'urbanisme.

**Rés # 12-06-20 MANDAT À LA FIRME URBA SOLUTION POUR LA REFONTE
DE NOS PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de la firme *Urba Solution* pour procéder à la refonte de nos plans et règlements d'urbanisme, selon les termes de son offre de services du 30 avril 2012, pour une somme de 21 100 \$ (plus taxes).

NOTE

Monsieur le maire fait mention au conseil de notre participation à la *Semaine de la Municipalité*, qui se déroulera du 3 au 9 juin courant et qu'un café est offert séance tenante.

Rés # 12-06-21 TARIFS DE LOCATION DE LA TENTE BORÉALE POUR 2012

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fixer les tarifs de location pour l'année 2012 de la « tente boréale » installée au camping municipal comme suit :

- en basse saison 75 \$ plus les taxes
- en haute saison 100 \$ plus les taxes.

Un rabais de 20 % est accordé aux résidants de la municipalité.

**Rés # 12-06-22 RATIFIER LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS
SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet de « *Resurfaçage du terrain de tennis et de la patinoire* » au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Karine Harvey coordonnatrice en loisir comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Rés # 12-06-23 SUBVENTION À LA SDEDS POUR LES ACTIVITÉS RELIÉES
AUX FÊTES DU 200^e DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une somme de 10 000 \$ à la Société de développement durable de Saint-Siméon (SDEDS), pour la réalisation des activités reliées aux fêtes du 200^e anniversaire de Port-au-Persil.

NOTE

Monsieur le maire invite la population à l'inauguration des travaux de réfection du quai de Port-au-Persil et des infrastructures du Pôle de découverte de l'endroit, qui aura lieu prochainement.

Rés # 12-06-24 EMBAUCHE NOUVELLE PRÉPOSÉE AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Stéphanie Lavoie, pour l'année 2012, pour occuper le poste de "*préposée (gardienne) au camping municipal*". Les conditions d'emploi sont, celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel*".

Rés # 12-06-25 MODIFICATION À LA « POLITIQUE D'INSCRIPTION À L'ATELIER LES BALEINEAUX »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la politique d'inscription pour l'atelier « Les Baleineaux », adoptée par le conseil municipal le 6 juin 2011.

Le paragraphe portant sur les « **Priorités** » se lira dorénavant comme suit (modifications en italique) :

Les jeunes :

- # 1: déjà inscrits à la session antérieure;
- # 2: résidents âgés entre 3 et 5 ans *au 30 septembre*;
- # 3: non-résidents âgés entre 3 et 5 ans *au 30 septembre*;
- # 4: résidents âgés d'au moins 2 ½ ans;
- # 5: non-résidents âgés d'au moins 2 ½ ans;

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2011

Madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt des indicateurs de gestion 2011, ceux-ci ont été acheminés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).

Rés # 12-06-26 ORIFLAMMES « DESTINATION BALEINE »

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec et au Ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer, pour l'année 2012, des "oriflammes" sur le réseau routier lui appartenant (dossier :1.01.02), le tout selon les modèles fournis et aux endroits autorisés par un représentant du dit ministère. L'installation de ces oriflammes sera effectuée en respect avec toutes les normes édictées par un représentant du Centre de services de La Malbaie et les normes d'Hydro-Québec.

Les oriflammes à installer porteront sur « *Destination Baleines* ».

Rés #12-06-27

PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

CONSIDÉRANT

que le 3 avril 2012, le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) contribue un investissement de neuf cent soixante milles dollars (960,000 \$) pour la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de Charlevoix/Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT

que les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Haute-Côte-Nord contribuent au projet, en tant que partenaires financiers, à hauteur de dix mille dollars (10,000 \$) par années par MRC sur trois (3) ans;

CONSIDÉRANT

que l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) contribue au projet ; en tant que partenaires financiers ; à hauteur de cinquante mille dollars (50 000 \$);

CONSIDÉRANT

que ces investissements sont réalisés dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Bureau des connaissances sur l'eau du MDDEP;

CONSIDÉRANT

que ce projet d'étude sera réalisé par l'UQAC;

CONSIDÉRANT

qu'une partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT

que ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MDDEP dans le cadre du PACES;

CONSIDÉRANT

que les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du gouvernement du Québec;

À CES CAUSES,

sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits;

QU' elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes;

QUE ces droits sont exclusifs au PACES-CHCN et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche;

QU' aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

**Rés#12-06-28 APPUI AUX PRODUCTIONS DE LA CHANTEAUFÊTE
RELATIVEMENT À LEUR DEMANDE AUPRÈS DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer *Les Productions de la ChantEauFête* relativement à sa demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière auprès de la Commission municipale du Québec.

**Rés#12-06-29 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON POUR LA
LOCATION D'UN ESPACE POUR LE MARCHÉ PUBLIC ET
L'ENSEIGNE VILLAGE-RELAIS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de l'entente de location d'un terrain sur une partie du lot 58-P du Rang du Port-au-Persil, appartenant à la Fabrique de Saint-Siméon, actuellement occupé par le kiosque d'information touristique pour y implanter le projet de *marché public* et *l'enseigne Village-relais*, pour la somme de 300 \$ par année.

Rés#12-06-30 APPUI À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Fédération des Villages-relais dans ses démarches auprès du ministre des Transports du Québec, relativement aux points suivants :

- au maintien de la *Charte qualité* ;
- l'obtention de crédits pour assurer la réussite optimale et pérenne du programme ;
- l'importance d'assurer une visibilité accrue des Villages-relais.

**Rés#12-06-31 AUTORISATION À M. YVON DESBIENS À SE CONNECTER SUR
LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Yvon Desbiens, du 2 chemin de la Mer, à se brancher sur le réseau d'eau potable de Baie-des-Rochers. M. Desbiens devra obtenir les autorisations du ou des propriétaires des terrains qu'il traversera avant de procéder au dit branchement. Le demandeur assumera tous les frais reliés à ce nouveau branchement.

Rés#12-06-32 ACHAT DE DEUX BACS DE RÉCUPÉRATION DE 1 100 LITRES

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition de deux (2) bacs de récupération de 1 100 litres chacun, auprès de la MRC de Charlevoix-Est, au coût de 452 \$ chacun, pour les installer aux sites des chemins du lac Port-aux-Quilles et du lac Baie-des-Rochers.

**Rés#12-06-33 ASSEMBLÉE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DE LA
CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Lyse Leblond, responsable de la bibliothèque, à assister à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 13 juin prochain à l'Université Laval. Les frais de déplacement seront défrayés selon les normes des règlements 7 & 75.

Rés#12-06-34 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|----------|
| - Les Mains de l'Espoir, tournoi de golf annuel, 1 billet pour le souper | 50,00 \$ |
| - CTAQ, tournoi de golf annuel, 1 billet pour le souper | 45,00 \$ |

Rés # 12-06-35 COMPTES

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- | | |
|---|----------------------|
| - Comptes (C1210058 à C1210122 et I0120005) | 279 226,62 \$ |
| - Salaires et rémunérations des élus | 12 626,37 \$ |
| TOTAL | 291 852,99 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Accusé de réception de notre résolution relative à la reprise en charge du chemin de Port-au-Persil.
- **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**
Accusé de réception de notre résolution relative au respect de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement*.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h10 et prend fin à 20 h 14.

Rés # 12-06-36 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 14.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale /
Secrétaire-trésorière